

Syndicat National de la DGFIP

FORCE OUVRIERE

Section de l'Aveyron

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/

Compte rendu:

La CAPL du 5/7/17 concernait le mouvement et l'affectation locale des cadres A.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, **F.O.-DGFiP** a présenté une déclaration liminaire que vous trouverez ci joint.

On ne peut que déplorer une nouvelle fois le dénigrement par les politiques et séides des services publics et de ses agents et les conséquences en local des baisses d'effectifs avec des vacances d'emplois, des agents ALD et des postes non pourvus.

L'Aveyron se trouve dans la situation ubuesque où des agents demandent en local des postes qui sont vacants et qu'ils ne pourront pas obtenir car l'Aveyron est au national en sureffectif (sic!).

1/ Présentation du mouvement local

De la présentation des mouvements au national on retient que 7 inspecteurs quittent réellement le département et que 1 entre en venant de l'extérieur. Mais au TAGERFIP, le corps des inspecteurs reste en sureffectif de 2,5. Le département est donc fermé.

A noter que le poste du SPF MILLAU reclassé IDIV et jusque-là occupé par un A qui quitte le département ne sera pourvu qu'en janvier 2018 et qu'entre temps un intérim sera assuré.

Au local, 2 postes sont vacants (PCE et Trésorerie de Villefranche), 2 agents demandant la BDV n'obtiennent pas satisfaction. Compte tenu de la vacance des postes et de la non-satisfaction de l'ensemble des demandes des agents, **F.O.-DGFiP** a voté CONTRE ce mouvement local.

2/ présentation des ALD

Le positionnement des agents ALD a été présenté. On retiendra que les postes vacants seront comblés par les ALD. Les ALD sont la variable d'ajustement ou, autrement dit, le cache-misère de la DDFIP.

3/ Présentation des détachements

F.O.-DGFiP est défavorable aux détachements. **F.O.-DGFiP** y est d'autant plus défavorable que ces détachements s'inscrivent dans la durée. Dans l'Aveyron, les détachements durent... longtemps.

Les représentants F.O.-DDFiP12 en CAPL n°1,

